

A l'attention des membres TITULAIRES représentants :
- les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics
- le personnel

A l'attention des membres SUPPLEANTS représentants :
- les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics
- le personnel

**A l'attention des responsables départementaux
des organisations syndicales siégeant au C.T.**

*Comité Technique
Dossier suivi par : C. FIGAROLA
Tél. : 04.68.34.86.29*

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que la réunion extraordinaire (Procédure article 30-1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) du COMITE TECHNIQUE se tiendra le :

Vendredi 11 mai 2018 à 11h00 au CENTRE DE GESTION

ORDRE DU JOUR

I – Désignation des secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la séance du 05 avril 2018.

II – Organisation des administrations.

A – Règlement intérieur.

Les dossiers sont transmis uniquement sur le site du CDG66.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le Président Robert GARRABE
Par délégation
Le Directeur
Franck FRANCERIES

